

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances, le 12 juin 2017 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Luc Drapeau, Geneviève Gilbert, Marie-Josée Rochon et Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. **Adoption des procès-verbaux** de la séance extraordinaire du 8 mai 2017, de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2017

4. Finance et trésorerie

- 4.1 Fonds d'administration
- 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
- 4.3 Fonds de roulement
- 4.4 Fonds de règlement
- 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2017
- 4.6 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année 2016

5. Administration générale

- 5.1 Octroi de mandat pour le régime d'assurances collectives
- 5.2 Demande de soutien à l'Union des municipalités du Québec pour la mise en place de moyens de protection et de prévention en lien avec les plantes exotiques envahissantes
- 5.3 Embauche d'un conseiller en urbanisme (remplacement de poste)
- 5.4 Certification d'entreprises *Parc naturel habité* en lien avec la marque de commerce
- 5.5 Avis motion pour amender le *Règlement 14-875 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux*
- 5.6 Cession d'un terrain municipal sur la rue Lambert à l'OBNL *Les résidences du parc naturel habité* pour la construction d'une résidence de 24 logements
- 5.7 Demande d'aide financière de l'Office municipal de Saint-Donat pour la confection et l'installation d'enseignes

6. Urbanisme et Environnement

- 6.1 Demande de dérogation mineure
 - 6.1.1 pour le 145, chemin du Lac-Blanc (empiétement dans la bande de protection riveraine)
 - 6.1.2 pour le 8, chemin Clef-du-Pimbina (lot dérogatoire)
- 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucun)
- 6.3 Cession à des fins de parc ou de terrains de jeux (aucun)
- 6.4 Municipalisation d'une partie du chemin du Domaine-Mousseau
- 6.5 Nomination au Comité consultatif en environnement

7. Loisirs sportifs et culturels

- 7.1 Demande de fermeture de la rue Principale les 2 et 3 septembre 2017 pour la Symphonie des couleurs
- 7.2 Demande de passage sur le chemin Hector-Bilodeau pour la classique cycliste Nathalie Bougie
- 7.3 Demande de fermeture de la rue Giguère pour une activité de vélo du CPE La Chenille

- 7.4 Demande d'aide financière de l'Association des résidents de la région du lac Croche
- 7.5 Autorisation de signature pour un spectacle à la Symphonie des couleurs

8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments

- 8.1 Octroi de mandat pour des travaux de réfection de fondation et de rechargement
- 8.2 Octroi de contrat pour des travaux de drainage, de réfection de fondation et de rechargement de chemins
- 8.3 Octroi de contrat pour le concassage de pierre dynamitée pour production de granulats
- 8.4 Embauche d'étudiants aux Travaux publics
- 8.5 Amendement à la résolution numéro 17-04-136 dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des petites collectivités pour les conduites sanitaires le long du lac Archambault
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)
- 10. Divers
- 11. Période d'information
- 12. Période de questions
- 13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en ajoutant le point <u>6.6</u>. Avis de motion pour un règlement amendant le Règlement sur le zonage concernant les dispositions relatives aux réservoirs d'huile et d'essence.

- **3. Adoption des procès-verbaux** de la séance extraordinaire du 8 mai 2017, de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
- 17-06-234 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 mai 2017, de la séance ordinaire du 8 mai 2017 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2017 soient et sont adoptés comme déposés.

4. Finances et trésorerie

4.1 Fonds d'administration

17-06-235 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 1 154 223,58 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.





Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

<u>Signé : Sophie Charpentier</u> Sophie Charpentier, MBA

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

17-06-236 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de parcs et terrains de jeux :

Numéro du chèque	Fournisseur	Montant	Date
10206	Jos Nicoletti et Fils inc.	2 486,91 \$	8 mai 2017
Engagement	Vers'en Art	21 937,22 \$*	12 juin 2017
10281	Carl Émond Excavation déneigement	11 210,06 \$	17 mai 2017
10288	Carl Émond Excavation déneigement	11 210,06 \$	29 mai 2017
10458	Entreprises Trans-Nord	2 630,06 \$	12 juin 2017
10459	Fafard et Frères	2 582,80 \$	12 juin 2017

^{*} le chèque de ce mois-ci (daté du 12 juin 2017) est de 8 048,25 \$

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

<u>Signé : Sophie Charpentier</u> Sophie Charpentier, MBA

Au 31 mai 2017, le fonds s'élève à la somme de 16 881 \$.

4.3 Fonds de roulement

17-06-237 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés au fonds de roulement :

- chèque numéro 10447 daté du 12 juin 2017 à Zone technologie électronique de 3 408,72 \$ (remboursé sur 3 ans)
- chèque numéro 10404 daté du 12 juin 2017 à Claude Prévost (Prevo911tech) de 1 230 \$ (remboursé sur 3 ans)
- chèque numéro 10448 daté du 12 juin 2017 à Construction Julien Dalpé de 107 516,57 \$ (remboursé sur 10 ans)
- chèque numéro 10449 daté du 12 juin 2017 à D2 Technologies inc. de 137,98 \$ (remboursé sur 1 an)
- Visa en date du 30 avril 2017 pour Avangate de 80,12 \$ (remboursé sur 1 an)

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

<u>Signé : Sophie Charpentier</u> Sophie Charpentier, MBA

4.4 Fonds de règlement

17-06-238 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés :

- 1. chèque numéro 10393 de 2 970,32 \$ daté du 12 juin 2017 à SNC Lavalin Gem Québec inc.
- 2. chèque numéro 10455 de 2 299,50 \$ daté du 12 juin 2017 à Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs
- 3. chèque numéro 10454 de 14 889,26 \$ daté du 12 juin 2017 à SNC Lavalin Gem Québec inc.

et attribués au fonds de *Règlement 15-887* (participation au programme Accès-Logis de la SHQ)

- 1. Visa le 30 avril 2017 de 52,25 \$ à Énergie et Ressources naturelles
- 2. chèque numéro 10364 de 17 542,73 \$ daté du 12 juin 2017 à Excavation L. Martel inc.
- 3. chèque numéro 10451 de 4 324,52 \$ daté du 12 juin 2017 à Excavations Lambert inc.
- 4. chèque numéro 10452 de 122 578,80 \$ daté du 12 juin 2017 à Excavation L. Martel inc.
- 5. chèque numéro 10456 de 666,86 \$ daté du 12 juin 2017 à Solmatech inc.

et attribué au fonds du *Règlement 16-944* (emprunt pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins)

1. chèque numéro 10453 de 23 622,30 \$ daté du 12 juin 2017 à Jobert inc.

et attribué au fonds du *Règlement 15-940* (emprunt pour travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue St-Donat)

- 1. chèque numéro 10207 de 2 621 \$ daté du 2 mai 2017 à ministre des Finances et de l'Économie du Québec
- 2. chèque numéro 10450 de 21 616,45 \$ daté du 12 juin 2017 à Axor Experts Conseils inc.

et attribué au fonds du *Règlement 16-949 pourvoyant à des travaux de réfection et de mise aux normes d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées* à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

1. chèque numéro 10382 de 1 149,75 \$ daté du 12 juin 2017 à Ingemax inc.





2. chèque numéro 10455 de 586,88 \$ daté du 12 juin 2017 à Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs

et attribué au fonds du Règlement 17-965 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Bellevue et une partie de la rue des Pionniers

1. chèque numéro 10457 de 1 925,83 \$ daté du 12 juin 2017 à WSP Canada inc.

et attribué au fonds du Règlement 17-964 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection du barrage Archambault

soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité.

<u>Signé : Sophie Charpentier</u> Sophie Charpentier, MBA

4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2017

17-06-239 Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité au 31 mai 2017.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2016-2017 est décrit au tableau ci-dessous :

	Budget dépenses	Réel au 31 mai 2017	Solde disponible	%
Dépenses	12 894 759	4 188 356	8 706 403	
Affectations	1 388 780	189 000	1 199 780	
total	14 283 539	4 377 356	9 906 183	30.65%
R	EVENUS ET DÉ	PENSES AU 31 MA	l 2016	
	Budget	Réel au	Solde	%
		31 mai 2016	disponible	
Dépenses	12 623 438	3 839 441	8 783 997	
Affectations	1 273 305	214 596	1 058 709	
total	13 896 743	4 054 037	9 842 706	29.17%

4.6 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour <u>l'année 2016</u>

17-06-240 Attendu la publication d'un avis public le 1^{er} juin 2017, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

À ce fait, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier, du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année fiscale 2016 tels que préparés par l'auditeur de la firme Amyot Gélinas, comptables agréés.

5. Administration générale

5.1 Octroi de mandat pour le régime d'assurances collectives

17-06-241 Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de son régime d'assurances collectives ;

Attendu l'ouverture des 4 soumissions reçues et leur analyse selon les critères établis ;

Attendu le rapport produit par M. Francis Taillefer, conseiller en assurances et rentes collectives de la firme GFMD en date du 12 juin 2017;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme SSQ Groupe financier pour la fourniture d'un régime d'assurances collectives pour un montant de 230 403,60 \$, incluant les taxes applicables (sujet à changement en fonction du nombre d'assurés). Celle-ci constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres et sera d'une durée initiale de 16 mois pouvant être renouvelée selon les modalités prescrite.

5.2 Demande de soutien à l'Union des municipalités du Québec pour la mise en place de moyens de protection et de prévention en lien avec les plantes exotiques envahissantes

17-06-242 Attendu les préoccupations constantes que soulève cet enjeu;

Attendu les municipalités affectées ainsi que les impacts fiscaux importants découlant de problématique majeure ;

Attendu les coûts faramineux que nécessite la réhabilitation de ces plans d'eau ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de mandater l'Union des municipalités du Québec afin de mener les études appropriées et d'approcher les chaires de recherches concernées pour permettre la mise en place de moyens de protection et de prévention accessibles aux municipalités affectées par les plantes exotiques envahissantes ou à risque de l'être;
- de transmettre copie de la présente résolution aux personnes et (ou) organisations suivantes :
 - Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière
 - Les députés des régions de Lanaudière et Laurentides
 - La Fédération des municipalités du Québec
 - La MRC de Matawinie



- Les municipalités limitrophes à Saint-Donat
- Les municipalités sur le territoire de la MRC de Matawinie

<u>5.3 Embauche d'un conseiller en urbanisme – remplacement de</u> poste (urbaniste-inspecteur)

17-06-243 Attendu le départ de l'employé permanent occupant ce poste au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu la publication d'un appel de candidatures à cet égard et la réception d'une candidature figurant au sein de la liste de rappel de la Municipalité ;

Attendu la recommandation du comité de sélection suivant l'entrevue effectuée ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Marilyn Robert à titre de conseillère en urbanisme (urbaniste-inspectrice), le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité.

<u>5.4 Certification d'entreprises *Parc naturel habité* en lien avec la marque de commerce</u>

17-06-244

Attendu que dans le cadre de l'obtention de cette marque de commerce par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, la norme Parc naturel habité de la Municipalité a été développée et un Comité de certification et de surveillance de cette nouvelle appellation a été créé ;

Attendu que ce dernier a entre autres pour mandat d'évaluer les demandes de certification et de recommander leur octroi en lien avec les objectifs de la norme *Parc naturel habité*;

Attendu que des entreprises ont déjà déposé leur demande de certification, laquelle pourrait leur permettre de faire la promotion de leurs produits et de leurs services en affichant fièrement le logo qui distingue Saint-Donat des autres municipalités ;

Attendu qu'afin d'ajouter cette mention à leurs entreprises, celles-ci doivent notamment démontrer qu'elles respectent cinq critères concernant l'innovation, le développement durable, la qualité des relations avec les clients ainsi que la diversification, l'amélioration et la contribution à la communauté ;

Attendu les recommandations du Comité de certification et de surveillance lors de ses séances des 19 et 29 mai 2017 ;

Attendu le rapport du directeur au Développement économique en date du 8 juin 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que la certification *Parc naturel habité* soit et est décernée aux entreprises suivantes, et ce, pour une durée de 2 ans :

- 1. Familiprix Michel Deschamps
- 2. Boulangerie St-Donat
- 3. Ski Garceau

5.5 Avis motion pour amender le Règlement 14-875 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux

Avis de motion est donné par Louis Dubois à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement sera présenté pour amender le *Règlement 14-875 modifiant la délégation du pouvoir de dépenser des gestionnaires municipaux*.

5.6 Cession d'un terrain municipal sur la rue Lambert à l'OBNL Les résidences du parc naturel habité pour la construction d'une résidence de 24 logements

17-06-245 Attendu que les démarches municipales auprès de la Société d'habitation du Québec sont complétées afin qu'une résidence de 24 logements pour personnes en perte d'autonomie soit construite au centre du village ;

Attendu que la gestion de cette résidence sera assurée par un organisme à but non lucratif;

Attendu que l'apport municipal pour la concrétisation de ce projet prend place notamment par le don d'un terrain municipal ;

Attendu l'adoption et l'approbation par la Société d'habitation du Québec du Règlement numéro 15-917 modifiant le Règlement numéro 15-897 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le lot 6 073 884 soit cédé à titre gratuit à l'organisme *Les résidences du parc naturel habité* afin d'y construire une résidence de 24 logements pour personnes en perte d'autonomie.

5.7 Demande d'aide financière de l'Office municipal de Saint-Donat pour la confection et l'installation d'enseignes

17-06-246

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat souhaite mieux identifier ses résidences, soit celles situées sur les rues Désormeaux et Bellevue;

Attendu que l'identification permettra d'en accroître la visibilité;

Attendu le dépôt d'une demande d'aide financière en ce sens ;

Attendu la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 18 mai 2017;



À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité:

- 1. d'accorder une aide financière à l'Office municipal d'habitation de Saint-Donat de 985 \$, plus les taxes applicables, afin de lui permettre de procéder à la confection et à l'installation d'enseignes;
- 2. que pour ce faire cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire 02-690-00-970.

6.1 Demande de dérogation mineure

<u>6.1.1 pour le 145, chemin du Lac-Blanc (empiétement dans la bande de protection riveraine)</u>

17-06-247

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0008, présentée par monsieur André Longpré, pour sa propriété située au 145, chemin du Lac-Blanc, étant constituée du lot 5 436 021 du cadastre officiel du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4933-60-0968, à l'effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée, laquelle empiéterait dans la bande de protection riveraine, de la façon suivante :

- a) la résidence serait implantée à 12,43 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que la distance minimale prescrite est fixée à 15 mètres aux termes de l'article 13.1.3 du *Règlement de zonage numéro 15-924* actuellement en vigueur, représentant un empiétement de 2,57 mètres dans la bande de protection riveraine;
- b) la galerie et un escalier seraient implantés à 10,30 et 11,55 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que la distance minimale prescrite est fixée à 15 mètres aux termes de l'article 13.1.3 du règlement de zonage numéro 15-924 actuellement en vigueur, représentant des empiétements respectifs de 4,70 et 3,45 mètres dans la bande de protection riveraine;

Attendu que le requérant souhaite conserver le garage existant, ce qui contraint le positionnement du nouveau bâtiment projeté;

Attendu que le requérant souhaite éviter l'abattage d'arbres ;

Attendu que les nouvelles installations sanitaires occuperont une grande partie du terrain en marge avant restreignant l'espace disponible sur le terrain ;

Attendu la topographie du terrain en marge avant qui oblige à aménager le stationnement proche de la future résidence ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise une disposition du *Règlement de zonage numéro 15-924* pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que la demande de dérogation respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme* suivant l'analyse du dossier par le Service d'urbanisme et de l'environnement;

Attendu la réception de l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 mai 2017, car il est d'avis qu'il y a des solutions pour reconstruire la résidence en dehors de la rive;

Attendu que la demande a été affichée le 26 mai 2017;

Attendu la réception de documents complémentaires fournis par le propriétaire et soumis à l'attention du conseil municipal après la séance du Comité consultatif d'urbanisme ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2017-0008, présentée par monsieur André Longpré, pour sa propriété située au 145, chemin du Lac-Blanc, étant constituée du lot 5 436 021 du cadastre officiel du Québec, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4933-60-0968, relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui empiétera dans la rive de la façon suivante :

- a) La résidence sera implantée à 12,43 mètres de la ligne des hautes eaux représentant un empiétement de 2,57 mètres dans la rive ;
- b) la galerie et un escalier seront implantés à 10,30 et 11,55 mètres de la ligne des hautes eaux représentant des empiétements respectifs de 4,70 et 3,45 mètres dans la rive;

Le tout conditionnellement à ce que le demandeur s'engage à respecter en tout temps les dispositions relatives à la végétalisation de la rive.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

6.1 Demande de dérogation mineure 6.1.2 pour le 8, chemin Clef-du-Pimbina

17-06-248

Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2017-0036, présentée par Succession Cléophas St-Aubin, représentée par monsieur Louis St-Aubin, pour la propriété située au 8, chemin Clef-du-Pimbina, constituée des lots 5 435 883, 5 436 682 et 5 647 513 du cadastre officiel du Québec, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule numéro 4836-26-9371, à l'effet de permettre la création d'un lot :

- dont la largeur serait 43,15 mètres, alors que la largeur minimum requise aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 3.2.4 et à la grille des usages et des normes pour la zone VPA-1, est fixée à 50 mètres ;



- dont la profondeur serait 23 mètres, alors que la profondeur minimum requise aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 3.2.4 et à la grille des usages et des normes pour la zone VPA-1, est fixée à 45 mètres;
- dont la superficie serait 930 mètres carrés, alors que la superficie minimum requise aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 3.2.4 et à la grille des usages et des normes pour la zone VPA-1, est fixée à 4 000 mètres carrés ;

Attendu que cette opération cadastrale en vue de la création du lot projeté permettrait un don de la part du requérant en faveur du Club de plein air de Saint-Donat ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise une disposition du *Règlement de lotissement numéro 15-927* pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

Attendu que la demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme* suivant l'analyse et la présentation du dossier par le Service d'urbanisme et de l'environnement;

Attendu que l'application du *Règlement de lotissement* créerait un préjudice sérieux au requérant, à savoir qu'il ne pourrait subdiviser ce lot tel que projeté en vue d'en faire don au Club de plein air Saint-Donat;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

Attendu la réception de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 18 mai 2017 ;

Attendu que la demande a été affichée le 26 mai 2017;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2017-0035, présentée par Succession Cléophas St-Aubin, représentée par monsieur Louis St-Aubin, pour la propriété située au 8, chemin Clef-du-Pimbina, constituée des lots 5 435 883, 5 436 682 et 5 647 513 du cadastre officiel du Québec, identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule numéro 4836-26-9371, afin d'autoriser la création d'un lot :

- dont la largeur sera 43,15 mètres, alors que la largeur minimum requise aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 3.2.4 et à la grille des usages et des normes pour la zone VPA-1, est fixée à 50 mètres ;
- dont la profondeur sera 23 mètres, alors que la profondeur minimum requise aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 3.2.4 et à la grille des usages et des normes pour la zone VPA-1, est fixée à 45 mètres ;
- dont la superficie sera 930 mètres carrés, alors que la superficie minimum requise aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, article 3.2.4 et à la grille des usages et des normes pour la zone VPA-1, est fixée à 4 000 mètres carrés;

Le tout tel que présenté sur un plan pour projet de lotissement préparé par monsieur Peter Rado, arpenteur-géomètre, en date du 21 décembre 2016 et portant le numéro 15535 de ses minutes.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

- 6.2 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucun)
- 6.3 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux (aucun)
- 6.4 Municipalisation d'une partie du chemin du Domaine-Mousseau
- 17-06-249 Attendu que la Municipalité entretient la totalité du chemin du Domaine-Mousseau depuis plusieurs décennies ;

Attendu que la rénovation cadastrale a révélé qu'une partie du chemin du Domaine-Mousseau, désignée comme étant les lots 5 626 008 et 5 625 202 du cadastre rénové, était toujours de propriété privée ;

Attendu que le propriétaire souhaite que la situation soit régularisée pour que le chemin soit la propriété de la Municipalité;

Attendu que l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités locales de devenir propriétaire d'une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans en suivant certaines formalités;

Attendu la volonté de la Municipalité de régulariser ce dossier ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1. la Municipalité entreprenne les formalités décrites à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de se déclarer propriétaire des lots 5 626 008 et 5 625 202 du cadastre rénové constituant une partie du chemin du Domaine-Mousseau;
- 2. la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents à cet effet ;
- 3. l'étude Raymond et Sigouin, notaires, soit mandatée afin de rédiger la déclaration au registre foncier ;
- 4. que les frais et honoraires soient à la charge de la Municipalité;
- 5. que les sommes pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-120-04-412.



6.5 Nomination au Comité consultatif en environnement

17-06-250

Attendu qu'un poste est à pourvoir au sein du Comité consultatif en environnement ;

Attendu qu'il est souhaitable que ce poste soit occupé par des personnes représentant le milieu;

Attendu qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité, il est nécessaire de nommer officiellement les membres ;

Attendu qu'une personne a manifesté son intérêt à siéger à ce Comité;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'effet de proposer au conseil municipal la nomination d'un candidat ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. André Boisclair à titre de membre du Comité consultatif en environnement pour un mandat de 2 ans.

6.6 Avis de motion pour un règlement amendant le *Règlement*<u>sur le zonage</u> concernant les dispositions relatives aux
réservoirs d'huile et d'essence

Avis de motion est donné par Geneviève Gilbert à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement pour modifier le *Règlement sur le zonage* concernant les dispositions relatives aux réservoirs d'essence et d'huile sera présenté.

7. Loisirs sportifs et culturels

7.1 Demande de fermeture de la rue Principale les 2 et 3 septembre 2017 pour la Symphonie des couleurs

17-06-251 Attendu que la 1^{re} fin de semaine de la Symphonie des couleurs se tiendra les 2 et 3 septembre 2017 et sera organisée par le Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications de la Municipalité en collaboration avec la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat;

Attendu que, pour ce faire, les organisateurs ont besoin de l'appui du conseil municipal pour la fermeture d'une partie de la rue Principale;

Attendu l'acceptation reçue de la part de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat en lien avec cette demande de fermeture de rue ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 1^{er} mai 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'appuyer la demande de fermeture partielle de la rue Principale entre les rues Simard et Lambert, les 2 et 3 septembre 2017 de

- 11 h à 18 h, comme proposé par les organisateurs de la Symphonie des couleurs, auprès des autorités concernées, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET);
- 2. d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires au MTMDET;

le tout, conditionnellement à ce que les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

7.2 Demande de passage sur le chemin Hector-Bilodeau pour la classique cycliste Nathalie Bougie

17-06-252 Attendu que la Classique Nathalie Bougie organise, le 2 septembre 2017, une descente à vélo participative de Saint-Donat jusqu'à Sainte-Sophie dans le but d'amasser des fonds pour la *Fondation Droit Devant*, organisme de bienfaisance pour toutes les formes d'aides pédiatriques;

Attendu que les organisateurs ont besoin de l'appui de la Municipalité pour l'autorisation de passage des cyclistes dans le chemin Hector-Bilodeau et sur la route 329 en direction de Sainte-Agathe-des-Monts;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 18 mai 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de passage proposée par les organisateurs de la classique Nathalie Bougie pour les cyclistes qui emprunteront le chemin Hector-Bilodeau et la route 329 en direction de Sainte-Agathe-des-Monts de 6 h à 7 h le 2 septembre 2017, auprès des autorités concernées dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports, et que les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

7.3 Demande de fermeture de la rue Giguère pour une activité de vélo du CPE La Chenille

17-06-253 Attendu que le Centre de la petite enfance La Chenille (CPE) souhaite organiser des journées vélo ;

Attendu que le parcours sera dans la rue Giguère et que les résidents ont donné leur accord quant à la tenue de cette activité;

Attendu que le CPE demande l'autorisation pour fermer cette rue les 21 juin et 10 août 2017 de 10 h à 11 h 30 ainsi que la fourniture de barricades pour fermer les deux extrémités de la rue ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 24 mai 2017;



À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder la fermeture temporaire de la rue Giguère, entre les rues du Collège et du Foyer, les 21 juin et 10 août 2017 de 10 h à 11 h 30, pour la tenue des journées vélo du CPE et
- d'accorder le prêt de barricades pour fermer les deux extrémités de la rue.

Le tout, conditionnellement à ce que les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

7.4 Demande d'aide financière de l'Association des résidents de la région du lac Croche

17-06-254

Attendu la demande d'aide financière de l'Association des résidents de la région du lac Croche pour sa journée annuelle d'activités qui se tiendra le 12 août 2017, notamment pour louer un grand chapiteau lors de son épluchette de blé d'Inde et engager un chansonnier;

Attendu la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications en date du 18 mai 2017;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu une deuxième requête quant à la fourniture de gravier ainsi que le soutien technique nécessaire à la livraison et la mise en place de ce matériel;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité:

- 1. d'accorder une aide financière à l'Association des résidents de la région du lac Croche de 1 250 \$ pour lui permettre d'organiser sa journée annuelle d'activités du 12 août 2017;
- 2. que pour ce faire cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire 02-690-00-970 ;
- 3. d'accorder une aide financière équivalente à 2 000 \$ de gravier de même qu'un soutien technique selon le transport et la mise en place nécessaire de ce matériel par le Service des travaux publics.

7.5 Autorisation de signature pour un spectacle à la Symphonie des couleurs

17-06-255 Attendu que la Municipalité organisera à nouveau cette année la Symphonie des couleurs ;

> Attendu que des spectacles seront présentés dans le cadre de ces festivités:

> Attendu la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications ;

> À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la vie communautaire et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat avec :
 - a) le groupe Phaneuf pour le spectacle de Philippe Laprise le 23 septembre prochain
- 2. que, pour le paiement des cachets, les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-702-90-350;
- 3. que le prix des billets pour ce spectacle soit fixé à 20 \$, taxes incluses.

Travaux publics et Parcs et Bâtiments

Octroi de mandat pour des travaux de réfection de fondation et de rechargement

17-06-256 Attendu l'appel d'offres public pour des travaux de réfection de fondation et de rechargement de chemins (SP2017TP012);

Attendu l'ouverture des 5 soumissions reçues et leur analyse ;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 2 juin 2017;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. d'octroyer le contrat pour des travaux de réfection de fondation et de rechargement de chemins à Jobert Inc. lequel est le plus bas soumissionnaire conforme, pour 196 000 \$, plus les taxes applicables ;
- 2. que, pour ce faire, les sommes soient prélevées à même le Règlement d'emprunt 17-968 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection des chemins ;
- que ce contrat soit adjugé conditionnellement à l'obtention de l'aide financière demandée dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

8.2 Octroi de contrat pour des travaux de drainage, de réfection de fondation et de rechargement de chemins

Attendu l'appel d'offres public pour des travaux de drainage, 17-06-257 de réfection de fondation et de rechargement de chemins (SP2017TP013);



Attendu l'ouverture le 7 juin 2017 des 4 soumissions reçues et leur analyse ;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 7 juin 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat pour des travaux de drainage, de réfection de fondation et de rechargement de chemins à SINTRA Inc. lequel est le plus bas soumissionnaire conforme, pour 838 681 \$, plus les taxes applicables;
- 2. que, pour ce faire, les sommes soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 17-968* pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection des chemins.

8.3 Octroi de contrat pour le concassage de pierre dynamitée pour production de granulats

17-06-258

Attendu l'appel d'offres public pour des travaux de concassage de pierre dynamitée pour production de granulats (SP2017TP016);

Attendu l'ouverture des 2 soumissions reçues et leur analyse ;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 2 juin 2017;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1. d'octroyer le contrat pour des travaux de concassage de pierre dynamitée pour production de granulats à Excavation L. Martel Inc. lequel est le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 247 500 \$, plus les taxes applicables;
- 2. que, pour ce faire, les sommes soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 17-968* pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection des chemins.

8.4 Embauche d'étudiants aux Travaux publics

17-06-259

Attendu les besoins en matière de ressources étudiantes au Service des travaux publics pour la période estivale ;

Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants mentionnés cidessous pour l'été 2017 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur et aux termes de la recommandation du contremaître du Service des travaux publics :

Nom	Expérience	Salaire horaire
Rémi Ducharme	1 ^{re} année	12,10 \$
Frédéric Beaulieu	1 ^{re} année	12,10 \$

8.5 Amendement à la résolution numéro 17-04-136 - dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des petites collectivités pour les conduites sanitaires le long du lac Archambault

17-06-260

Attendu la résolution numéro 17-04-136 concernant le dépôt d'une demande d'aide financière au *Fonds des petites collectivités* pour les conduites sanitaires le long du lac Archambault;

Attendu qu'il y a lieu d'amender cette résolution puisqu'un élément est manquant afin de compléter le dossier de la Municipalité;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 17-04-136 soit amendée pour y ajouter la phrase suivante :

- Que la Municipalité s'engage à payer également sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant.

9. Sécurité incendie et sécurité civile (aucun)

10. Divers (aucun)

La conseillère Marie-Josée Rochon quitte la séance. Il est 20 h 10.

11. Période d'information

- 11.1 Retour sur le Sommet économique du 2 juin dernier et remerciements à Marc St-Pierre, directeur du Développement économique pour l'organisation de cette journée
- 11.2 Nouvelles enseignes aux entrées du village
- 11.3 Dévoilement de la plaque Jules-St-Georges demain
- 11.4 Réponse du MTQ en regard de la réparation de la rue Principale
- 11.5 Travaux pour ajouter des saillies dans la rue Principale
- 11.6 Amélioration de l'intersection des routes 125 et 329
- 11.7 Suivi du rinçage d'aqueduc
- 11.8 Suivi internet haute vitesse avec la MRC
- 11.9 Saint-Donat, gagnante de Municipalité en lumière
- 11.10 Attribution des 24 logements dans le courant de l'été
- 11.11 Projet de la place Saint-Donat
- 11.12 Projet au Manoir
- 11.13 Prochaines activités : fête nationale, Ultimate XC, spectacles d'été
- 11.14 Bourse de la MMQ décernée à Sophie Charpentier
- 11.15 Sauvetage d'un planchiste par la patrouille nautique
- 11.16 Retour sur la cyclosportive de samedi dernier



- 11.17 Les travaux dans la rue Bellevue, le colmatage des rues, le lignage et l'épandage d'abat-poussière commenceront bientôt
- 11.18 Citation du maire
- 11.19 Remerciements à Josiane Lefebvre, chef comptable de la Municipalité pour son travail

12. Période de questions

- 1. M. André Charlebois: remerciements au conseil municipal pour sa collaboration au projet *Résidences du parc naturel habité* ainsi que Desjardins Caisse de la Ouareau pour son soutien financier les moustiques (il n'y a personne qui répond aux appels ni qui les retournent)
- 2. M. Victor Houle: demande des précisions sur les travaux dans la rue Principale
- 3. M^{me} Ginette Plouffe : remerciements pour tous les projets demande que le conseil municipal s'inspire de l'agent sociocommunautaire de la FADOQ pour faire la même chose ici demande la permission de mettre le logo de Saint-Donat à côté de celui de la FADOQ dans le journal

13. Fermeture de la séance

17-06-261 Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 55.

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale

Joé Deslauriers
Maire